

# **Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 janvier 2015**

Le neuf janvier deux mil quinze à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 22 décembre 2014.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Claire GUERINEAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Claude FOURNIER, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Jean-Luc BERGER, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Jean-Michel MALFROY, Liliane ELY, Bruno LOUATRON, Guy de DURFORT, Laurence BATAILLE, Laurence GIRARD, Carole BOUTET, Nathalie LEC'HVIEN, Jérôme COUDREUSE, Violaine FORTIN.

Etait absent et excusé : M. Christophe TOUCHET, 3<sup>ème</sup> Adjoint.

Mme Laurence GIRARD est désignée secrétaire de séance.

Le procès-Verbal de la séance du 5 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Didier BAZOT, coordonnateur du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance (C.I.S.P.D.), qui présente le rôle, l'organisation et les actions menées par cet organisme.

## **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que certaines dépenses d'investissement peuvent être réglées avant le vote du budget qui interviendra au cours du mois de mars 2015. Outre les restes à réaliser du budget précédent (il s'agit des dépenses engagées qui ont fait l'objet d'un état précis au 31/12/2014), il est possible au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014.

Cependant et compte tenu des restes à réaliser du budget 2014, il n'est cependant pas nécessaire de prévoir de crédits complémentaires.

Cette décision n'appelle donc pas de délibération.

L'état des restes à réaliser s'établit ainsi :

### **Budget principal**

art. 20422 – Subventions d'équipement aux personnes de droit privé.....	87 191 €
art. 2184 – Mobilier.....	1 000 €
art. 2188 – Autres matériels et outillages.....	700 €
art. 2313 – Constructions.....	37 000 €
art. 2315 – Installations techniques.....	155 891 €

### **Budget Assainissement**

art. 2315 – Installations techniques.....	10 000 €
---	----------

## Subventions 2015

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, compte tenu de la baisse des dotations publiques constatées et programmées pour les années futures, des efforts financiers devront être consenties sur le montant des dépenses communales. Aussi, il propose de baisser de 5% l'ensemble des subventions communales aux associations et organismes divers.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal approuve cette baisse et décide de fixer le montant des subventions pour l'année 2015 comme suit :

Association ou organisme	Subventions 2015
Comité des Fêtes	-
Association Sportive de Juigné	2 430*
+ Subvention exceptionnelle formation	588
+ Subvention exceptionnelle pour remboursement prêt Ligue	4 000
Entente Jeunes Football	335
Aînés Ruraux	485
Association « Gymnastique pour tous »	950
Pétanque Club de Juigné	-
Ans-Traces-Sites	760
Comité de Jumelage	-
Association de Parents d'Elèves de l'Ecole Publique (18 € x 36 élèves)	648
Association de Parents d'Elèves de l'Ecole Privée (18 € x 55 élèves)	990
L'Amusant Musée	-
Récréaire	-
Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.)	157
Aide et Soutien Actif aux Demandeurs d'Emploi (A.S.S.A.D.E.)	157
A.P.E.I. de Solesmes	157
Croix Rouge Française	157
Association « Virades de l'Espoir »	157
Association des Infirmes Moteurs Cérébraux	157
Secours Catholique	157
Groupement de défense contre les ennemis des cultures	28
+ Subvention exceptionnelle pour acquisition pièges	400
Calendrier du Facteur	65
Association « La Sabolienne »	95
Association Concordia	-
<b>TOTAL</b>	<b>12 873</b>

\* Il est précisé que le Conseil Municipal décide, par vote à main levée, 13 voix pour et 1 voix contre, de donner un avis favorable à la demande de subvention de l'Association Sportive de Juigné au titre des locations de la salle des fêtes de Solesmes pour les manifestations qu'elle y organise au cours de l'année 2015, la subvention totale de 2430 € se décomposant ainsi : 1520 € (subvention de fonctionnement de base) + 910 € (coût des locations).

Il est également rappelé que le Conseil Municipal avait voté le 10 octobre 2014 une subvention à l'association de parents d'élèves de l'école privée du Sacré Cœur, d'un montant de 2990 € (115 élèves x 26 élèves), en vue de l'organisation d'une classe de découvertes en mars 2015. Celle-ci sera versée sur le budget 2015.

Le montant total des subventions votées sera inscrit à l'article 6574 du Budget Primitif 2015.

(1) M. LOUATRON, président de l'association Ans-Traces-Sites, s'abstient lors du vote de cette subvention.

## **Restructuration de l'école publique : Coordination S.P.S. et diagnostics amiante et plomb**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit désigner un coordinateur Sécurité et Protection de la Santé ainsi qu'un cabinet chargé d'établir un diagnostic amiante et un diagnostic plomb en vue de la restructuration de l'école publique.

Il a reçu 2 propositions pour assurer la mission de coordination S.P.S., l'une de Christophe PIERRE pour un montant de 2.551,50 € HT et l'autre du cabinet QUALICONSULT pour un coût de 2.170 € HT. Le Conseil Municipal décide de retenir la société QUALICONSULT dont l'offre de 2.170 € HT est moins-disante.

Par ailleurs, Le Conseil Municipal accepte les offres de la société QUALICONSULT pour la réalisation des missions de diagnostics amiante et plomb pour des montants respectifs de 390 € HT et 250 € HT. Il autorise Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à l'ensemble de ces missions.

## **Organisation du transport des élèves vers les piscines pour l'année scolaire 2014-2015**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes sont responsables de l'organisation des transports des élèves des écoles primaires vers les piscines, le Conseil Général prenant à sa charge 50% du coût de ce transport.

Monsieur le Maire précise qu'il a consulté la société STAO qui lui a fait une proposition d'un montant de 67,40 € TTC par séance (contre 66,10 € TTC en 2014).

Après délibération, le Conseil Municipal accepte l'offre de la société STAO pour un montant de 67,40 € TTC par séance et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant aux 20 séances accordées aux écoles de Juigné au cours de l'année scolaire 2014/2015.

## **Accessibilité – Engagement dans l'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 11 février 2005, dite loi sur « le handicap », rendait obligatoire la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) avant l'échéance du 31 décembre 2014.

Néanmoins, face au constat que l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ne pouvait être tenue, l'ordonnance du 26 septembre 2014 a instauré l'établissement d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap) rendu obligatoire pour tous les propriétaires qui n'auront pas respecté leurs obligations d'accessibilité au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Ce document est, avant tout, un document de programmation financière pluriannuelle qui précisera la nature des travaux, le calendrier et le coût, et engagera le propriétaire de l'établissement à réaliser les travaux dans les délais impartis. L'agenda devra être déposé avant le 27 septembre 2015.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'engager dans cette démarche d'établissement d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap). Cet engagement suspend le risque pénal prévu par la loi du 11 février 2005.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ De s'engager dans l'établissement d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap)
- ✓ D'intégrer le groupement de commandes proposé par la Communauté de Communes de Sablé pour la désignation d'un bureau d'études chargé d'établir cet « Ad'Ap ».

## **Rapport 2015 de la Commission Locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)**

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,  
 Vu la loi du 13 août 2004,  
 Vu les statuts de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe,  
 Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 26 novembre 2014,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) est chargée d'évaluer le coût net des dépenses transférées des communes membres à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), non seulement l'année de passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU), mais également lors de chaque transfert de compétences, et donc de chaque transfert de charges.

La CLETC s'est réunie le 26 novembre 2014 et a notamment fixé l'attribution de compensation 2014 de la commune de Dureil suite à son entrée dans la Communauté de Communes le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le rapport annuel établi pour l'année 2014 par la CLETC doit être présenté ensuite devant les conseils municipaux des dix-sept communes de la Communauté de Communes de Sablé.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges pour l'année 2014.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLETC pour l'année 2014.

## **Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, compte tenu du montant peu élevé de certaines pièces comptables irrécouvrables et du coût des procédures de poursuites, Madame la Trésorière propose d'admettre en non-valeur les titres de recettes suivant :

Budget principal :	Année 2011 – Titre 341	pour un montant de 6,00 €
	Année 2012 – Titre 64	pour un montant de 3,00 €
	Année 2012 – Titre 227	pour un montant de 0,63 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur des titres de recettes indiqués ci-dessus pour la somme de 9,63 € et autorise Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant.

## **Questions diverses**

- ↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une procédure d'expropriation pour un bien sans maître vient d'être lancée pour la maison sise « 6 chemin de la Galerie » après avis favorable de la Commission Communale des Impôts Directs. Un affichage en Mairie, sur place et sur les annonces légales des 3 journaux locaux de son arrêté a été réalisé. Les propriétaires ont un délai de 6 mois pour se manifester et à l'issue de ce délai, sans nouvelle de ceux-ci, la décision d'expropriation définitive sera prise.

↳ Monsieur le Maire indique que la propriété MOUILLE sise « 29 rue Haute » sera probablement mise en vente dans un proche avenir. Il a rencontré à ce titre Madame Béatrice de DURFORT, propriétaire au « 31-33 rue Haute », qui lui a indiqué son intention d'étudier avec lui toutes possibilités d'acquisition de cette propriété. Plusieurs projets ont été évoqués : Un nouvel espace de stationnement, une cour de récréation, un jardin pédagogique... Monsieur le Maire se tient informé de l'avancement concernant la vente de cet immeuble.

↳ Monsieur FOURNIER présente les rapports des données enregistrées par les radars pédagogiques installés « route de Bellevue » du 9 décembre 2014 au 9 janvier 2015.

▪ *Venant de « la Grange »*

Véhicules entrants	3644 véhicules Vitesse moyenne : 48 km/h 85% de véhicules entre 0 et 60 km/h Vitesse maximale : 102 km/h Excès de vitesse : 40%
Véhicules sortants	3492 véhicules Vitesse moyenne : 46 km/h 85% de véhicules entre 0 et 55 km/h Vitesse maximale : 84 km/h Excès de vitesse : 30%

▪ *Venant de la ligne de chemin de fer*

Véhicules entrants	2169 véhicules Vitesse moyenne : 48 km/h 85% de véhicules entre 0 et 57 km/h Vitesse maximale : 76 km/h Excès de vitesse : 41%
Véhicules sortants	1735 véhicules Vitesse moyenne : 45 km/h 85% de véhicules entre 0 et 54 km/h Vitesse maximale : 77 km/h Excès de vitesse : 27%

↳ Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la rencontre avec Mme BRUNEAU et M. TROTTIER, responsables de l'association Partage. Ils lui ont présenté les missions de l'association (insertion professionnelle en particulier) et le rapport d'activité 2013.

↳ La commission « travaux » se réunira le mercredi 21 janvier 2015 à 14h30 avec M. CUSSOT, architecte, et Madame HUET, directrice de l'école, afin de planifier les travaux de restructuration de l'école publique.

↳ Madame FORTIN fait part des inquiétudes d'un habitant suite à la numérotation et au changement de dénomination de voies aux Saulneries, et des conséquences administratives pour les riverains. Il lui est répondu qu'un prochain courrier d'explication sera adressé prochainement à chaque riverain avec la plaque de numérotation et des cartes destinées au changement d'adresse.

↳ Monsieur BERGER donne des éléments de réponse à des interrogations émises lors d'une précédente séance.

- Une alarme existe sur le poste de relèvement de Port Etroit ;

- Il n'est pas nécessaire d'installer une alarme sur le poste de relèvement de la halte fluviale dans la mesure où deux pompes existent et qu'elles travaillent en relais ; (1)
- Aucun délai de prévention n'est indiqué dans le dossier d'enquête publique de la prise d'eau de la Martinière en ce qui concerne les écoulements de boues de stations d'épuration vers la rivière.

- ↳ Monsieur FOURNIER indique que la commission « voirie » de la Communauté de Communes a retenu la réfection de la chaussée et des fossés du chemin du Jarrossay dans le programme d'investissement de l'année 2015.
- ↳ Madame GIRARD signale que la partie du chemin de halage située à l'emplacement de la base de travaux des passes à poissons et libérée récemment n'est pas praticable. Monsieur BERGER qui rencontre M. BUSSON, responsable des chemins de randonnée de la Communauté de Communes, mercredi 14 janvier, évoquera avec lui ce problème.
- ↳ Monsieur BERGER informe également qu'un nettoyage des berges entre l'écluse du Moulin et Sablé sera entrepris au cours des mois de janvier et février 2015 par les services du Conseil Général. Il s'agit en particulier d'enlever les arbres et la végétation gênants.
- ↳ Monsieur le Maire fait part des remerciements de l'école du Sacré Cœur pour la subvention de l'arbre de Noël et l'aide pour le marché de Noël. Elle sollicite une visite de la station d'épuration.
- ↳ Madame GUERINEAU rend compte de la distribution des colis des Anciens effectuée avant les fêtes par les membres du CCAS.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 35.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 6 février 2015 à 20 heures.

Daniel CHEVALIER

Claire GUERINEAU

Claude FOURNIER

Christophe TOUCHET  
*Absent*

Jean-Luc BERGER

Liliane ELY

Laurence GIRARD

Laurence BATAILLE

Jean-Michel MALFROY

Carole BOUTET

Guy de DURFORT

Jérôme COUDREUSE

Violaine FORTIN

Nathalie LEC'HVIEN

Bruno LOUATRON

(1) Toutefois, cela ne garantit pas le fonctionnement dans le cas d'une panne électrique, par exemple.